Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mon ancienne mutuelle me demande de rembourser des soins postérie

---
Par MH27

Bonjour

J'ai reçu par courrier de mon ancienne mutuelle une demande de remboursement de trop perçu. 143? pour un soin le 22 août 2022 et me demande de leur resituer la carte tiers payant et ne plus m'en servir. Je ne suis plus à cette mutuelle depuis novembre 2021, donc je n'ai évidemment plus de carte depuis 1 an et je n'ai effectué aucun soin à la date indiquée, ni le mois d'ailleurs. J'ai appelé et il m'ont répondu "c'est pas mon problème vous nous remboursez et on vous enverra un justificatif après avoir encaissé votre chèque et vous verrez ça avec votre nouvelle mutuelle".

Mais je ne rembourserai jamais un trop perçu qui n'existe pas! Aucun soin, plus chez eux depuis un an....si je les paye, ma mutuelle actuelle va me rembourser quoi? Un examen fantôme?
Ils m'ont dit qu'ils relançeront si aucun paiement de ma part.

Que puis-je faire.
Bien cordialement

Par kang74

Bonjour

Prenez le soin de verifier vos décomptes de securité sociale au alentour de cette date pour tous les ayants qui étaient inscrits sur cette carte .
Si prise en charge mutuelle, on peut supposer qu'il y en a un CPAM .

Avez vous gardé vos justificatifs de résiliation ?
Quand on résilie une mutuelle, ils vous envoient un papier .

Par MH27

Aucun soin n est enregistré sur mon compte de sécurité sociale. Au pire un rdv généraliste le 3 août pour mon fils de 30?. Que je paye et qui a été remboursée 7? par la nouvelle mutuelle.

J'ai bien reçu un papier de résiliation qui doit être dans mes papiers. Je vais le retrouver. La première dame au téléphone m'avait bien dit que j'étais effectivement plus chez eux depuis 1 an. C'est le monsieur d'après a qui j'ai été transféré qui ne voulait pas en entendre davantage.

Par kang74

Il n'y aurait pas un ayant droit qui ne sera pas/plus sur votre compte améli ?
(genre un compagnon ...)
Attention pour tout ce qui est hospitalisation, cela n'apparait pas sur votre compte améli .

De toutes les façons, c'est celui qui demande un paiement qui doit en justifier

---
Par MH27

Non il n'y a que mon fils et moi sur ce compte et il n'y a pas eue d hospitalisation
De toutes façon ma nouvelle mutuelle avait été donné à l hôpital en 2021

Par MH27

Que puis je faire?

Par AGeorges

Bonsoir MH27,

LRAR notifiant l'erreur. Le téléphone ne suffit pas.
Ce remboursement et cette dépense ne vous concernent pas. La carte de tiers payant leur a déjà été restituée (ou a été détruite en xx/2021).

Par MH27

Merci